



U.L.I.S

Appel à Projets pour
l'UtiLisation de l'Information Stratégique

**Vous êtes un groupe d'entreprises
Vous avez un projet commun lié
à la maîtrise de l'information**

**Nous pouvons vous accompagner et
vous soutenir dans votre démarche**

« Faites de l'information l'alliée de vos décisions »

Clôture des dossiers le 15 septembre 2007


NORD
PAS-DE-CALAIS

Créer, conquérir des marchés, maintenir son avance, développer de nouveaux produits, innover, pérenniser son activité etc. Ces différents objectifs ont un point commun : ils dépendent de plus en plus de la capacité de l'entreprise à savoir collecter, analyser mais aussi protéger ses informations stratégiques.

Ces enjeux sont présents dans toutes les entreprises. Ils permettent ainsi d'envisager des projets collectifs de mise en place d'une démarche de maîtrise de l'information tout en mutualisant les moyens nécessaires.

C'est pour répondre à ces défis, qu'en complément des actions existantes, **la DRIRE** a décidé de lancer **U.L.I.S.**

U.L.I.S

Appel à Projets pour l'UtiLisation de l'Information Stratégique

Qui peut répondre ?

Un groupe de PME industrielles ou de service aux entreprises. Pour être éligible, ce groupe doit être composé au minimum de 3 PME de moins de 500 salariés ayant leur siège ou un établissement dans la région.

Exemples de projets pouvant être soutenus

- recruter à temps partagé un collaborateur dédié (veille...);
- bénéficier de l'intervention d'un expert (prestations de consultants, conseils...);
- mettre en place une plateforme collaborative (forum, intranet...);
- acquérir des outils de collecte et/ou d'exploitation de l'information.

Le projet peut porter sur différents aspects : commercial, technologie, innovation, organisation, stratégie, international, management, ressources humaines, etc. Les fonctions administratives et financières ne sont pas éligibles.

Quel financement ?

- **jusqu'à 50 % des dépenses** dans la limite de 50 000 euros.⁽¹⁾
- dans le cadre d'un recrutement : jusqu'à **50 % du salaire + charges, la première année**, dans la limite de 30 000 euros.⁽¹⁾

Quelles modalités de gestion du projet ?

La responsabilité administrative et financière peut être assurée :

- **soit par une entreprise** agissant pour le compte des autres (dans ce cas, une partie du temps passé pourra être valorisé);
- **soit par un tiers mandaté** : organisme consulaire, fédération professionnelle, association, école, organisme de recherche ou de formation, opérateur privé, collectivité, etc.

Une convention sera signée entre le responsable du projet et la DRIRE.

Comment postuler ?

1. Dépôt d'une déclaration d'intention avant le 15 septembre 2007 par courrier ou email (modèle téléchargeable sur : www.nord-pas-de-calais.drire.gouv.fr)
2. Présentation du projet devant le comité de sélection (début octobre 2007)
3. Si décision favorable du comité, constitution du dossier de demande de subvention (sous 1 mois)
4. Financement et lancement du projet (à partir de novembre 2007)

(1) Pour toute information sur l'éligibilité des dépenses, contacter la DRIRE



Cette action s'inscrit dans le cadre du schéma régional d'Intelligence Economique

Votre contact :

Stéphanie Delvaux

Tel : 03 27 71 21 72

ou 03 27 71 22 61

Fax : 03 27 71 18 42

Mail : ulis@industrie.gouv.fr

